

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

Service Commun de la Documentation de l'Université Marc Bloch de Strasbourg

Claude Lorentz

sous la direction de Madame Catherine Burger
Directrice du Service Commun de la Documentation
de l'Université Marc Bloch de Strasbourg

2000

TABLE DES MATIERES

RESUMES	4
INTRODUCTION	5
L'UNIVERSITÉ MARC BLOCH (UMB)	5
1. Repères historiques	5
2. L'UMB aujourd'hui	7
LES BIBLIOTHÈQUES DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION	9
1. Un SCD jeune : création et héritage	9
2. Une dynamique d'intégration et de regroupement de bibliothèques	11
2.1. Intégrations et regroupements de bibliothèques existantes	11
2.1.1. La bibliothèque des arts	11
2.1.2. La bibliothèque d'allemand	12
2.1.3. La bibliothèque d'anglais	12
2.1.4. La bibliothèque des langues méridionales	13
2.1.5. La bibliothèque du Portique	13
2.1.6. La bibliothèque des sciences sociales	14
2.2. Nouvelles bibliothèques	14
2.2.1. La bibliothèque DEUG histoire	14
2.2.2. La bibliothèque U2/U3	15
2.3. Chantiers et projets	15
2.3.1. Bibliothèques d'histoire et d'archéologie	15
2.3.2. Le projet de bibliothèque intégrée de langues	19
2.3.3. Le projet de bibliothèque des langues rares	20
2.3.4. Le projet de déménagement de l'Institut International d'Etudes Françaises (IIEF) et de son regroupement avec l'Institut de Traducteurs et d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI)	21
3. Organisation bibliothéconomique du SCD	21
SERVICES ET MOYENS DU SCD	23
1. Les services	23
1.1. Services traditionnels	23
1.2. Ressources informatiques	24
1.3. Formation des usagers	25
2. Les moyens	25
2.1. Moyens financiers	25
2.2. Ressources humaines	26
ORGANIGRAMME, ORGANISATION FINANCIÈRE ET DE GESTION DU SCD	27

LA COOPERATION	28
1. Catalogues collectifs	28
2. La coopération avec la BNUS	29
2.1. La politique documentaire.....	30
2.2. Restauration et conservation d'ouvrages anciens	31
2.3. Formation des personnels de bibliothèque.....	32
CONCLUSION	33
TABLE DES ANNEXES	35

RESUMES

Résumé en français

Crée en 1992, le Service Commun de la Documentation de l'Université Marc Bloch est un SCD jeune et, à certains égards, atypique puisque constitué d'une fédération de plusieurs entités documentaires réparties sur quatre sites principaux. Le rapport évoque successivement les principales caractéristiques de l'UMB, les différentes entités documentaires relevant du SCD et la dynamique qui les anime, les services fournis par le SCD et les moyens dont il dispose, son organisation et, pour clore, l'état de la coopération avec les partenaires locaux et extra-régionaux.

Résumé en anglais

The Common Service of the Documentation of the University Marc Bloch of Strasbourg has been founded in 1992. It is a young and atypical service composed of a federation of several documentation units localised on four sites. This report shows the principal characteristics of the university, the different documentation units managed by the Common Service of the Documentation, the services delivered by him, his financial and human resources, his organisation and, for closing, the state of cooperation with local and outside partners.

DESCRIPTEURS

Services communs de la documentation ** Etude et enseignement

Université des Sciences Humaines (Strasbourg)

Rapports ** Rédaction

INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte du stage effectué au Service Commun de la Documentation de l'Université Marc Bloch de Strasbourg du 1^{er} septembre au 23 novembre 1999. Fondé sur les observations et les activités réalisées durant le séjour, il a pour but de présenter la structure d'accueil, son environnement institutionnel, les aspects organisationnels et fonctionnels, les chantiers en cours et leurs enjeux. Seront évoqués successivement les principales caractéristiques de l'Université Marc Bloch, les différentes entités documentaires relevant du SCD et la dynamique qui les anime, les services fournis par le SCD et les moyens dont il dispose, son organisation et, pour clore, l'état de la coopération avec les partenaires locaux et extra-régionaux.

L'accomplissement du stage et la rédaction de ce rapport ont été facilité par la grande disponibilité de Madame la directrice du SCD et de l'ensemble du personnel rencontré ainsi que par un accès sans réserves à la documentation. Qu'ils en soient remerciés.

L'Université Marc Bloch (UMB)

1. Repères historiques

L'Université Marc Bloch (UMB - Strasbourg II) est, avec l'Université Louis Pasteur (ULP - Strasbourg I) et l'Université Robert Schuman (URS - Strasbourg III), l'une des trois universités strasbourgeoises. Son origine remonte à la Renaissance.

C'est en 1538, en effet, qu'est créée, sous l'impulsion de l'humaniste Jean Sturm, la Haute Ecole qui dispense des enseignements de droit, de lettres et de théologie.

En 1566, un privilège impérial élève au rang d'Académie les quatre classes supérieures et les cours publics, avec reconnaissance officielle de la capacité d'enseigner la théologie, le droit, la médecine et la philosophie.

En 1621, en contrepoids de l'université catholique instituée quatre ans plus tôt à Molsheim, l'Académie est élevée au rang d'une université, celle-ci protestante, pouvant conférer licence et doctorat.

Après l'annexion de la République de Strasbourg au Royaume de France (1681), l'université issue de la Haute Ecole et de l'Académie connaît tout au long du XVIII^e siècle un rayonnement certain. Des diplomates de l'Europe entière y suivent une formation supérieure, Goethe y étudie dans les années 1770-1771.

Sous la Convention puis sous le Consulat et l'Empire sont créés successivement les écoles de Médecine et de Droit, les facultés des Lettres, des Sciences mathématiques et physiques et de Théologie protestante.

Après 1871, et pour près d'un demi-siècle, les six Facultés napoléoniennes sont regroupées selon le système allemand au sein de la *Kaiser Wilhelms Universität* richement dotée et dans laquelle enseignent quelques maîtres de la science allemande. C'est l'époque durant laquelle sont érigés le Palais universitaire et ses instituts-bibliothèques ainsi que la *Kaiserliche Landes-und Universitätsbibliothek zu Strassburg*¹ devenue en 1926 Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS). Une ordonnance impériale du 9 août 1903 crée la Faculté de Théologie catholique.

Après 1918, à la suite du retour de l'Alsace-Lorraine à la France, les autorités de la III^e République entendent faire de l'Université de Strasbourg un pôle d'influence culturelle française en direction de l'Europe centrale. Grâce au recrutement d'un corps enseignant de premier ordre, la Faculté des Lettres joue durant tout l'entre-deux-guerres un rôle considérable dans le développement des sciences humaines en France. L'école historique des Annales y est fondée par Marc Bloch et Lucien Febvre tandis que la germanistique, la sociologie ou la géographie connaissent une belle vitalité avec des personnalités telles que Edmond Vermeil, Maurice Halbwachs et Henri Baulig.

L'armistice de 1940 interrompt cet essor. L'Université se réfugie alors en majeure partie à Clermont-Ferrand. Les autorités d'occupation nazies fondent quant à elles une nouvelle université, la *Reichsuniversität Strassburg*, qui se veut la continuatrice de l'ancienne université wilhelmiennne.

¹ Bibliothèque impériale, régionale et universitaire.

Les années d'après-guerre se caractérisent par un rapide accroissement des effectifs étudiants et enseignants. Une politique de construction aboutit à l'érection à partir de 1962 de nouveaux bâtiments sur le site de l'Esplanade (Patio puis, dans les années 1980 et 1990, Le Portique et la bibliothèque U2/U3 commune aux universités Marc Bloch et Robert Schuman).

La loi du 12 novembre 1968 entraîne la division de l'ancienne Université de Strasbourg en trois établissements dont le deuxième prend le nom d'Université des Sciences Humaines (USHS) et rassemble, à côté des deux Facultés de Théologie, la plus grande partie de l'ancienne Faculté des Lettres, amputée cependant de la Géographie et de la Psychologie.

Dans les années 1980, le fort accroissement des effectifs étudiants non compensé par des dotations budgétaires suffisantes, la persistance d'une organisation très fragmentée héritée de la période allemande font que l'USHS souffre « *d'une sorte de langueur généralisée* » voire d'une « *situation de misère* » comme le souligne le rapport du Comité national d'évaluation rendu en 1991². Un effort de rationalisation des structures administratives, de recherche et de la documentation est entrepris depuis sous les présidences successives de Claude Regnier, Albert Hamm et Daniel Payot.

Le 30 octobre 1998, le Conseil d'Administration de l'USHS décide par un vote quasi unanime de donner à l'USHS le nom d'Université Marc Bloch.

2. L'UMB aujourd'hui

L'UMB se compose actuellement de huit Unités de Formation et de Recherche (UFR Arts ; Langues Vivantes ; Langues et Sciences Humaines Appliquées ; Lettres ; Philosophie, Linguistique, Informatique et Sciences de l'Education ; Sciences Historiques ; Sciences Sociales, Pratiques Sociales et Développement ; Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) et de deux facultés à statut dérogatoire (Théologie protestante et catholique). Elle abrite 2 écoles doctorales, 23 équipes de

² Comité national d'évaluation, *l'Université de Strasbourg II*, Janvier 1991.

recherche dont 6 équipes associées au CNRS. L'établissement bénéficie de la présence de neuf services communs, dont le Service Commun de la Documentation, et de six services centraux³. Elle est implantée sur trois sites regroupant sept bâtiments :

A l'Esplanade (36 000 m² de locaux) : le Patio, le Portique, la bibliothèque U2/U3, le Département de Formation Continue, le Platane,

Place de l'Université : le Palais universitaire (14 000 m²),

A l'IUFM de Sélestat : le Centre de Formation de Musiciens Intervenants des Ecoles.

Ces sites sont câblés et accèdent à RENATER.

Le personnel se compose de 453 enseignants et 244 Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, Personnels de Service et de Santé (IATOS, dont le personnel des bibliothèques). Après une forte croissance jusqu'en 1994-1995 (14 157 inscrits), l'effectif étudiant a connu une faible diminution. Au cours de l'année 1998-1999, l'Université comptait 14 091 étudiants inscrits dont 17 % d'étudiants étrangers de 120 nationalités. Les secteurs touchés par le reflux sont la philosophie, la linguistique et les sciences de l'éducation ; l'histoire ; les sciences sociales ; la théologie protestante.

Située au cœur d'une agglomération de près de 450 000 habitants et au carrefour de trois nations, L'UMB s'insère dans un environnement local et régional dynamique et innovant⁴.

Elle participe au Pôle universitaire européen de Strasbourg (PUES) qui associe depuis 1991 les trois universités de Strasbourg à trois collectivités territoriales : la Région Alsace, le département du Bas-Rhin et la Communauté Urbaine de Strasbourg. Le pôle fonctionne sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Il œuvre au développement des trois universités en les fédérant autour de projets élaborés et gérés en commun comme l'aménagement du campus, les services offerts aux étudiants, l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers et le pilotage du Réseau documentaire informatisé de Strasbourg (RDIS), catalogue commun des bibliothèques universitaires et de la BNUS.

³ Voir l'organigramme de l'UMB en annexe I.

⁴ L'Alsace se place au deuxième rang des régions françaises en terme de PIB par habitant avec 123 234 F. Le taux de chômage est de 8 % contre 12,7 % pour la moyenne nationale (source INSEE).

L'UMB est aussi membre de la Confédération Européenne des Universités du Rhin supérieur (EUCOR) qui associe sept universités de la vallée du Rhin supérieur : Bâle, Fribourg en Brisgau, Karlsruhe, Mulhouse et les trois établissements strasbourgeois. L'ambition d'EUCOR est de réaliser un véritable espace universitaire européen, pluriculturel et polycentrique. Cet espace permet aux 100 000 étudiants de la Confédération de construire des cursus « à la carte » entre universités membres et de profiter pleinement de cette situation afin de d'utiliser au mieux la richesse académique qui leur est ainsi offerte. EUCOR offre aussi aux enseignants et aux chercheurs une ouverture et un champ d'activités diversifiées. Depuis 1989, des mesures ont été prises pour promouvoir et faciliter les échanges d'étudiants entre les universités : la carte d'étudiant EUCOR grâce à laquelle le titulaire bénéficie dans les universités d'EUCOR des mêmes droits et avantages que les étudiants inscrits dans ces universités ; l'attestation EUCOR qui valide les acquis obtenus dans l'une des universités. Un catalogue collectif des bibliothèques de la confédération est accessible par internet.

Enfin, l'UMB conforte son ouverture internationale par le biais de la coopération et d'échanges avec une soixantaine d'établissements d'enseignement supérieur européens, africains, américains, asiatiques et moyen-orientaux.

Les bibliothèques du Service Commun de la Documentation

1. Un SCD jeune : création et héritage

« Le nombre excessif, ..., de salles de travail qu'une gestion artisanale et des horaires d'ouverture insuffisants ne permettent pas toujours de considérer comme des bibliothèques au sens plein du terme est une anomalie coûteuse et peu rentable dans une université qui manque de moyens humains et financiers. Peu de bibliothèques d'instituts sont en mesure de remplir correctement leur rôle »⁵.

⁵ Comité national d'évaluation. *Op. cit.*, p. 313.

En 1991, les conclusions du Comité national d'évaluation concernant les bibliothèques et les ressources documentaires de l'USHS sont sévères. Organisée en grande partie selon le modèle allemand, l'Université comporte alors pas moins d'une quarantaine de gisements documentaires conservés en autant de bibliothèques d'instituts. Les collections sont importantes - 450 000 ouvrages - mais inégalement entretenues. Les dépenses documentaires s'élèvent à 925 700 F, dont 208 000 F en Théologie et émergent sur les crédits de fonctionnement des UFR. Les locaux sont en majeure partie inadaptés, offrant environ 900 places de lecture pour plus de 12 000 étudiants, quasi pas de bureaux, 9 100 m² de magasins. On ne dénombre alors dans ces bibliothèques que 7,5 personnes formées. Les horaires et l'accès aux collections sont variables, le prêt large, sans statistique, les moyens techniques faibles.

Dès 1991, un conservateur est chargé de mission pour la mise en place d'un SCD⁶ dont les statuts sont approuvés par le Conseil d'Administration de l'USHS le 15 février 1991. Le décret du 15 janvier 1992 instaure les SCD des trois universités strasbourgeoises en même temps qu'il redéfinit l'organisation et les missions de la BNUS⁷.

Au moment de la constitution du SCD de l'USHS, quelques regroupements avaient déjà été réalisés. Les bibliothèques de Grec, Latin, Langues anciennes et Grammaire comparée avaient fusionné. Les deux instituts de Théologie avaient organisé en commun le fonctionnement de leur importante bibliothèque en 1972. Une bibliothèque des arts venait d'être créée par fusion des collections d'Histoire de l'art et d'Arts plastiques. Cependant, en 1992, l'USHS compte encore 49 bibliothèques d'instituts ou d'UFR, soit bibliothèques-bureaux très spécialisées, soit bibliothèques d'usage général.

La politique documentaire définie de concert par l'Université et la direction du SCD consiste alors en deux objectifs centraux : restructurer et moderniser des groupes de bibliothèques ; harmoniser les pratiques documentaires de l'ensemble.

⁶ En application du décret n° 85 694 du 4 juillet 1985.

⁷ Décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg, *Journal officiel de la République française*, 17 janvier 1992, p. 808-811.

2. Une dynamique d'intégration et de regroupement de bibliothèques

Entre 1992 et 1999, le SCD prend en charge 27 bibliothèques réparties sur 4 sites et constituant 6 structures documentaires fortes (bibliothèques intégrées) : bibliothèque des arts, bibliothèques d'histoire et d'archéologie, bibliothèque commune des langues vivantes (en voie de constitution), bibliothèque des sciences sociales, bibliothèque du Portique, bibliothèque U2/U3. Il apporte également conseil et soutien technique à 18 bibliothèques associées⁸.

Le mouvement d'intégration et de regroupement s'est effectué en plusieurs étapes. Il s'est accompagné de la création par le SCD de deux entités totalement nouvelles.

2.1. Intégrations et regroupements de bibliothèques existantes

2.1.1. La bibliothèque des arts

La bibliothèque des arts regroupe les collections des instituts d'histoire de l'art et des arts plastiques. Elle a été conçue et réalisée dès 1991, avant la création du SCD. L'intégration au SCD a été votée en 1992.

Située au sous-sol du Palais universitaire, elle occupe 362 m² dont 162 m² sont dévolus au magasin. Celui-ci présente l'avantage d'être contigu à la salle de lecture. La bibliothèque offre 84 places de lecture pour environ 30 000 volumes et 65 titres de périodiques dont les plus importants sont en libre accès. La salle de lecture, éclairée par une grande verrière, offre un cadre de travail particulièrement convivial.

La direction est assurée par une bibliothécaire assistée d'un adjoint administratif, d'un magasinier et d'un objecteur de conscience.

⁸ Voir les tableaux de description sommaire de ces bibliothèques en annexe II.

2.1.2. La bibliothèque d'allemand⁹

Intégrée au SCD en 1993 et accrue de la bibliothèque de langues étrangères appliquées intégrée en 1995, la bibliothèque d'allemand est située depuis 1967 dans le bâtiment du Patio sur le site de l'Esplanade. Elle consiste en la succession de trois salles qui sont en fait des salles de cours peu fonctionnelles en raison de leur disposition longitudinale. En 1967, ces locaux étaient provisoires. Disposant de 80 places et dotée d'une collection de 25 000 ouvrages et 30 titres de périodiques vivants dont une majorité en libre accès, la bibliothèque est aujourd'hui saturée. Une partie de la collection, pour l'essentiel des ouvrages et périodiques anciens (environ 6 000 ouvrages), est stockée depuis 1967 dans les locaux de l'Institut international des études françaises au Palais universitaire dans des conditions préjudiciables à leur sécurité (pas de contrôle contre le vol) et à leur pérennité (pas de dépoussiérage semble-t-il depuis de nombreuses années, chaleur, lumière et sécheresse excessive).

La direction de la bibliothèque d'allemand est assurée par un bibliothécaire adjoint spécialisé assisté d'un magasinier à mi-temps et de deux agents contractuels.

2.1.3. La bibliothèque d'anglais¹⁰

Intégrée au SCD en 1993 et située dans le bâtiment du Patio, la bibliothèque d'anglais souffre des mêmes maux que celle d'allemand quant à l'inadaptation de ses locaux. Elle dispose de 244 m² dont 141 m² de magasins, le tout réparti en 3 salles contiguës, dont deux salles de lecture offrant 48 places, et plusieurs bureaux. La collection comprend environ 32 000 ouvrages (15 000 relatifs à la civilisation anglaise, 15 000 à la civilisation américaine et 2 000 au Canada) et 30 titres de périodiques vivants.

La direction est assurée par une ingénieure d'étude assistée d'un magasinier à mi-temps.

⁹ La présente description correspond à la situation actuelle. Une nouvelle bibliothèque regroupement les trois bibliothèques de langues - allemand, anglais et langues méridionales - est en construction. Ce projet sera évoqué plus loin.

¹⁰ Voir note précédente.

2.1.4. La bibliothèque des langues méridionales¹¹

En 1991, les bibliothèques des instituts d'italien et d'espagnol (qui comprend aussi un petit fonds portugais) fusionnent. La bibliothèque qui en résulte s'intègre au SCD en 1993 et prend le nom de bibliothèque des langues méridionales. Située au 3^e étage du Patio, elle dispose de 159 m², offre 45 places de lecture, environ 20 000 ouvrages et 46 titres de périodiques vivants.

La direction est assurée par une bibliothécaire adjointe spécialisée.

2.1.5. La bibliothèque du Portique

La constitution de la bibliothèque du Portique, du nom du bâtiment dans lequel elle se situe, est le premier regroupement d'envergure réalisé sous l'autorité du SCD. Elle rassemble six unités documentaires antérieurement séparées : Lettres classiques, Lettres modernes, Littérature comparée, Philosophie, Musique et STAPS. Cette structure moderne et fonctionnelle ouverte depuis décembre 1995 gère une collection d'environ 85 000 ouvrages dont 35 000 en libre accès et, depuis 1998, la sonothèque de l'UFR des Arts. Elle dispose de 1 080 m² dont 67 de bureaux et 153 de magasins. Elle offre 200 places de travail.

Les ouvrages en libre accès ont été recotés en s'inspirant du système de classification Dewey. Par contre, les ouvrages mis en magasin conservent leurs cotes d'origine, propre à chaque institut, et sont regroupés au sein du magasin selon leur provenance.

Le bâtiment du Portique fut programmé dès 1989, donc avant la création du SCD. Pour ce qui concerne la bibliothèque, tous les acteurs rencontrés s'accordent à dire que le projet a été « *mal ficelé* » dès le départ. L'évaluation faite par les architectes de l'espace nécessaire au stockage des ouvrages a en effet été très largement sous-estimé. Aucun magasin n'étant prévu à l'origine, il a fallu aménager un parking situé au sous-sol, mais ses 130 m² ne suffisent plus à stocker des collections qui s'accroissent.

1 400 ml y sont actuellement conservés dont 1 000 ouvrages anciens et précieux en rayonnages fermés. L'aménagement d'un second magasin toujours au sous-sol et à

¹¹ *Ibid.*

proximité du premier, dans un espace initialement destiné à servir de parking est programmé et devrait être livré au premier trimestre 2000 (180 m²).

La distance entre le magasin, situé au sous-sol, et la salle de lecture, située au 6^{ème} étage du Portique, représente une contrainte importante pour le personnel, d'autant plus qu'il n'existe pas de monte charge.

L'effectif de la bibliothèque du Portique est composé d'une équipe de 8 personnes à la tête de laquelle se trouve un conservateur. Il comprend une bibliothécaire, une bibliothécaire adjointe spécialisée, une ingénieur d'étude, un magasinier en chef, un magasinier, un CES et un objecteur de conscience.

2.1.6. La bibliothèque des sciences sociales

Cette bibliothèque moderne regroupe depuis 1996 les collections de sciences sociales (sociologie, ethnologie, polémologie), de démographie et du Centre d'étude et de recherche sur l'intervention sociale. Elle dispose de 360 m², de 89 places de consultation et d'un magasin pour 5 000 volumes. Elle gère 15 000 ouvrages dont 10 000 en libre accès et environ 80 titres de périodiques. Elle est relais INSEE.

La direction est assurée par un bibliothécaire assisté d'un magasinier, d'un CES et d'un objecteur de conscience.

2.2. Nouvelles bibliothèques

2.2.1. La bibliothèque DEUG histoire

Inscrit dans le contrat quadriennal 1991-1994, le projet visant à créer une nouvelle bibliothèque pour les étudiants de premier cycle en histoire, particulièrement mal lotis en espaces de travail, aboutit en 1992. La bibliothèque d'histoire premier cycle est une création du SCD ne reposant sur aucune structure préexistante. Installée dans l'ancienne salle des professeurs au fond de l'atrium du Palais universitaire, elle occupe 172 m² et offre 95 places de lecture. Elle possède environ 5 000 ouvrages et est abonnée à une vingtaine de titres de périodiques.

Le confort des lieux, des horaires d'ouverture larges et la garantie de disposer de ressources sur l'ensemble des périodes historiques enseignées au sein de l'UFR attirent

également des étudiants de second cycle et des candidats aux concours du CAPES et de l'agrégation. Durant certaines périodes de l'année, l'espace de consultation est saturé.

La bibliothèque est placée sous l'autorité d'un conservateur, qui gère également les 12 bibliothèques d'histoire et d'archéologie du Palais universitaire dont la situation sera évoquée plus loin. Pour cela, il est assisté par un ingénieur d'études, un technicien de recherche un agent contractuel, deux CEC, un CES et un objecteur de conscience.

2.2.2. La bibliothèque U2/U3

La bibliothèque de 1^{er} cycle U2/U3 est une création récente - elle n'est ouverte au public que depuis le 23 février 1999 - et originale dans le contexte documentaire strasbourgeois éclaté puisqu'elle est commune aux deux universités, UMB et Robert Schuman (Droit et Sciences politiques). Chacune d'entre elles dispose d'un étage. La salle de lecture de l'UMB est située au second étage et bénéficie, grâce à de larges surfaces vitrées, d'une luminosité exceptionnelle.

Les étudiants de 1^{er} cycle de langues, lettres, musicologie, philosophie et STAPS y trouvent sur 1 000 m² quelques 7 000 volumes neufs en libre accès sur catalogue informatisé, 100 titres de périodiques français et étrangers, l'accès aux nouvelles technologies de l'information. Outre la grande salle de lecture, d'autres espaces destinés à la lecture des journaux, à la consultation de vidéos ou au travail en groupes sont proposés au public. Au total, la partie relevant de l'UMB offre 300 places assises. Il est à noter que le bâtiment dispose aussi de magasins (100 m² pour l'UMB).

La bibliothèque est dirigée par une bibliothécaire assistée par un bibliothécaire adjoint spécialisé, un magasinier en chef, 3 agents contractuels, un CES et un objecteur de conscience.

Cette bibliothèque est un exemple de partenariat entre l'UMB et l'URS. L'accueil au rez-de-chaussée est commun et le bâtiment est administré en alternance tous les quatre ans par l'un des deux SCD.

2.3. Chantiers et projets

2.3.1. Bibliothèques d'histoire et d'archéologie

Le projet de restructuration des bibliothèques d'histoire et d'archéologie est actuellement le plus lourd qui soit en raison de l'ampleur de la documentation concernée et des profondes transformations organisationnelles qu'il entraîne. L'objectif est de restructurer les 12 bibliothèques des instituts intégrées dans le SCD depuis 1996 et regroupées en 9 unités administratives, plus la bibliothèque DEUG histoire¹².

Un rappel de la situation présente semble nécessaire afin de mesurer les enjeux de cette restructuration.

La documentation de l'UFR des Sciences historiques est extrêmement morcelée. 12 bibliothèques d'institut regroupées progressivement en 9 unités administratives contiennent 125 000 ouvrages et environ 200 titres de périodiques vivants. Cette organisation est un héritage de la *Kaiser Wilhelms Universität* créée à Strasbourg au lendemain du rattachement de l'Alsace-Lorraine à l'empire allemand (1872). L'université était alors composée d'un ensemble d'instituts (*Seminar*) correspondant aux différentes disciplines enseignées dont certaines très spécialisées comme l'égyptologie ou l'art et l'archéologie de Byzance. Conçu à la fois comme une bibliothèque et comme une entité pédagogique et administrative, chaque institut fut pourvu de remarquables fonds documentaires en accord avec la volonté des autorités impériales de faire de l'université de Strasbourg un puissant instrument de diffusion de la culture allemande dans les territoires nouvellement annexés. Cette organisation, alors jugée très efficace, a été maintenue en grande partie après 1918 et jusqu'à nos jours au sein de l'UFR des Sciences historiques. Les collections se sont enrichies au gré des appartenances nationales de l'Alsace ce qui leur confère d'ailleurs une certaine originalité. Se superposent ainsi les ouvrages entrés à l'époque du *Reichsland*, puis ceux acquis entre les deux guerres puis les livres entrés à l'époque nazie enfin les ouvrages entrés depuis 1945. Chaque bibliothèque d'institut possède son propre système de classement, généralement de type alphanumérique.

Actuellement, le SCD gère ces bibliothèques dont les collections lui ont été transférées en vertu de l'intégration votée en mai 1996. En fait, il intervient pour la gestion des ouvertures en affectant du personnel contractuel, le catalogage informatisé

¹² Bibliothèques d'histoire grecque ; d'histoire romaine ; d'égyptologie ; d'histoire médiévale ; d'histoire moderne ; d'histoire contemporaine, économique et sociale ; d'histoire d'Alsace ; d'histoire des religions,

(depuis 1997), la gestion des périodiques mis à la disposition des étudiants dans les bibliothèques des instituts suivant une liste arrêtée par les professeurs. Mis à part les achats pour la bibliothèque de 1^{er} cycle, les acquisitions d'ouvrages sont réalisées au niveau des instituts par les enseignants sans réelle concertation d'où l'existence de doublons. L'ensemble de la chaîne documentaire échappe donc en grande partie au SCD puisque les commandes, la réception et la cotation des ouvrages sont réalisés par les instituts. Le rôle du SCD se limite ainsi pour l'essentiel au catalogage des ouvrages commandés par les instituts et à la fourniture d'un personnel de soutien. Le prêt ne fait pas l'objet d'un règlement commun et les fonctions multiples des instituts (bibliothèque, salle de cours et de séminaire, bureau, espace de réception) rendent aléatoire toute tentative de rationalisation et de connaissance réelle des flux documentaires.

Il résulte de cette situation une grande hétérogénéité des conditions d'accès aux collections et une dispersion des ressources humaines et financières.

Dès lors, les enjeux de la modernisation sont de plusieurs ordres : l'harmonisation des pratiques documentaires, la rationalisation du circuit du document, le décloisonnement disciplinaire, la fédération des ressources.

Un projet de regroupement des bibliothèques d'instituts élaboré par l'UFR avant l'intégration au SCD suscite depuis plusieurs années la réflexion des enseignants et des responsables de la documentation.

Ce projet de bibliothèque commune s'inscrit dans un vaste programme de restructuration de l'ensemble des services de l'UFR situés au Palais universitaire. Ce programme global propose une répartition fonctionnelle des surfaces qui distingue 6 catégories :

- bibliothèque
- espace « enseignants-chercheurs »
- locaux techniques d'archéologie
- salles de cours, séminaires et réunions
- administration
- associations étudiantes

d'histoire et d'archéologie de Byzance et d'histoire et d'archéologie de l'Orient ancien ; d'archéologie classique, des antiquités nationales et d'archéologie médiévale ; bibliothèque de DEUG.

Bien que la bibliothèque soit conçue comme une entité unique, le projet prévoit le dédoublement en deux pôles distincts : sciences de l'antiquité et autres spécialités. Chaque pôle se décompose à son tour en 4 espaces :

- espace DEUG-licence
- espace maîtrise-doctorat
- espace d'accueil avec catalogues et banque de prêt
- espace photocopies

A ces deux pôles disciplinaires doivent encore s'ajouter une salle destinée à la préparation des concours, un espace magasin et des bureaux pour le personnel. La surface prévue pour l'aménagement de cet ensemble s'élève à 1 093 m².

Il faut noter que selon ce projet d'organisation, la bibliothèque n'aurait pas vocation à conserver l'ensemble de la documentation puisqu'il est prévu qu'une partie serait disposée dans l'espace « *enseignants-chercheurs* » mais aussi « *dans les salles de séminaire, les locaux techniques d'archéologie, dans la salle de réunion* ».

Ce projet de réorganisation suscite de la part de l'équipe du SCD chargée des bibliothèques d'histoire et constituée après la rédaction du document par l'UFR une série d'objections qui touchent à l'agencement des surfaces et à la répartition des collections. Le découpage prévu en deux pôles, eux-mêmes découpés en en niveaux d'études est jugé peu fonctionnel et difficile à réaliser. Il aboutirait à une nouvelle fragmentation des collections et à un dédoublement des espaces d'accueil du public.

Depuis le second semestre 1996, le projet de bibliothèque commune est l'objet de discussions dans un climat qui, le temps passant, se tend. Si l'ensemble des acteurs s'accordent à dire que la situation actuelle « *n'est plus tenable* »¹³ en raison de l'engorgement des rayonnages et du sous-équipement généralisé des bibliothèques d'instituts, une vision commune quant à l'organisation spatiale et à la répartition des responsabilités ne semble pas encore émerger. Les conditions d'accès aux collections de la future bibliothèque intégrée en dehors des heures du service, la gestion des acquisitions font l'objet de débats entre enseignants-chercheurs et responsables du SCD. Le choix d'une solution est en outre rendu difficile par de fortes contraintes architecturales au Palais universitaire : peu d'espaces continus, plafonds hauts. Une

¹³ La direction du SCD mais aussi le directeur de l'UFR des Sciences historiques cité ici.

première étape d'une réelle intégration est toutefois en voie d'être franchie avec la mise en chantier dans le sous-sol du Palais, en septembre 1999, d'un magasin à livres de 530 m² pouvant accueillir 60 % des collections vieilles et peu utilisées par les instituts. Ce magasin est livrable en mai 2000¹⁴. D'ici là, le contexte général se sera vraisemblablement modifié. En effet, les disciplines de l'antiquité envisagent de quitter les locaux du Palais universitaire pour intégrer une Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace financée en partie par le CNRS et dont l'établissement est prévu sur le campus de l'Esplanade d'ici trois ans. Si ce projet de transfert de certains instituts et de leur documentation se concrétise, les contraintes spatiales seront allégées. Restera cependant résoudre les autres questions en suspens.

2.3.2. Le projet de bibliothèque intégrée de langues

Il s'agit de regrouper sur 1 070 m², au rez-de-chaussée du bâtiment 5 du Patio, les collections des trois bibliothèques de langues ainsi que la bibliothèque de linguistique appliquée à la didactique des langues et celle du Centre de linguistique et de philologie romane (CELEPHI). Le principe de ce regroupement a été voté par le Conseil d'administration de l'UMB en mai 1995. Le projet a été soutenu par le ministère dès 1996 mais a essuyé des retards. Il est inscrit actuellement au contrat quadriennal 1997-2000. Le maître d'œuvre a été choisi en mars 1999 et les travaux vont débiter à l'automne 1999 pour une livraison au printemps 2000. Destinée à un public d'environ 2 500 étudiants et enseignants, la bibliothèque commune doit offrir un espace d'accueil et de prêt unique, 60 000 volumes et 98 titres de périodiques vivants en libre accès répartis par langues, 230 places de lecture et 2 salles de travail en groupe, un circuit du livre et des périodiques unifié.

Le point négatif du projet réside dans l'absence pour le moment d'un magasin. Sa construction dans le même bâtiment n'est prévue que dans trois ans. En attendant, les

¹⁴ Les collections seront réparties en deux zones : une zone de stockage en rayonnages mobiles de type compactus une autre équipée en rayonnages fixes. Le classement par institut d'origine sera conservé. Un local technique jouxtera en outre le magasin. Il servira d'atelier de nettoyage et de conditionnement des livres, de banque de prêt pour les enseignants et pourra contenir une photocopieuse. Le coût de cette opération s'élève à 1,6 millions de francs dont 1,2 millions pour les travaux de démolition des cloisons puis d'aménagement et 400 000 francs pour les rayonnages.

ouvrages destinés à y être transférés - 40 000 ouvrages 20 titres de revues mortes - sont pré catalogués, transportés et entreposés dans le magasin de la bibliothèque de 1^{er} cycle U2/U3 (100 m²).

2.3.3. Le projet de bibliothèque des langues rares

C'est un projet à plus long terme que celui de la bibliothèque des langues dites rares. Il s'inscrit dans le prolongement du projet précédent mais s'en différencie par le fait que les bibliothèques concernées ne sont pas intégrées au SCD.

L'UFR Langues, Littératures et Civilisations Etrangères est formé de 21 départements ou centres de recherches. Le projet de création d'une bibliothèque des langues rares regrouperait sur environ 600 m² 13 bibliothèques associées en trois pôles. Un pôle Asie serait constitué des Etudes chinoises et des Etudes japonaises. Un pôle Europe engloberait la Dialectologie alsacienne, les Etudes hongroises, les Etudes néerlandaises, les Etudes néo-helléniques, les Etudes roumaines, les Etudes scandinaves et les Etudes slaves. Le troisième pôle Proche-Orient regrouperait les Etudes arabes et islamiques, les Etudes hébraïques et juives, les Etudes persanes et les Etudes turques.

Afin de définir les besoins de la future bibliothèque, une enquête est en cours auprès des directeurs des départements intéressés. A ce jour, 7 directeurs ont répondu à un questionnaire et montrent un vif intérêt pour ce projet.

Estimé à 2,4 millions de francs, hors équipement mobilier et informatique, ce projet, avalisé par le conseil d'administration de l'UMB, est inscrit au prochain contrat de plan Etat-Région.

La création d'une bibliothèque de langues non européennes pose un problème spécifique soulevé par les enseignants rencontrés au cours du stage : celui de la qualification du personnel dans ces langues. Les enseignants souhaitent que le personnel vacataire actuellement en fonction dans ces bibliothèques ou des étudiants spécialistes intéressés soit étroitement associés au projet et formés aux techniques bibliothéconomiques. L'objectif est qu'ils soient en mesure, le moment venu, d'orienter les lecteurs débutants et d'accompagner leur recherches comme c'est le cas actuellement.

2.3.4. Le projet de déménagement de l'Institut International d'Etudes Françaises (IIEF) et de son regroupement avec l'Institut de Traducteurs et d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI).

L'IIEF est un service commun de l'UMB. Il accueille, sur deux semestres, environ 900 étudiants étrangers souhaitant se perfectionner en langue française. Parallèlement, il assure des stages pour des fonctionnaires internationaux, nombreux à Strasbourg en raison de la présence d'institutions européennes. Enfin, durant le mois de juillet, environ 300 étudiants ou professionnels en formation continue se voient délivrer des cours dans le cadre d'une université d'été.

L'IIEF dispose actuellement dans l'enceinte du Palais universitaire d'une petite bibliothèque vétuste ouverte 20 heures par semaine. Un projet de déménagement de l'Institut sur le site de l'Esplanade prévoit le regroupement de ses ressources documentaires avec celles de l'ITIRI. Ce projet résulte plus de contraintes architecturales du nouveau bâtiment d'accueil que d'une réelle réflexion préalable sur l'opportunité d'un tel regroupement.

Compte tenu de ces contraintes, le SCD étudie actuellement les besoins documentaires, traditionnels et multimédia, de cette nouvelle bibliothèque, ainsi que les besoins en espaces de travail compte tenu de l'offre déjà existante dans des bibliothèques situées à proximité (U2/U3, sciences sociales et bientôt langues) et de la surface et du budget d'équipement alloués à l'opération (75 000 F pour 101 m²).

3. Organisation bibliothéconomique du SCD

Se présentant comme une fédération de plusieurs unités documentaires sans noyau fort et ne reposant sur aucune bibliothèque centrale préalablement existante et organisée, le SCD de l'UMB est à bien des égards un exemple atypique. C'est ce qui explique en grande partie les difficultés rencontrées lors de la mise en place, à partir de 1996, du système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB).

De 1992 à 1996, les différentes bibliothèques du SCD utilisent pour le catalogage le système Bibliofile qui est un outil purement local au format US marc. En

mars 1996, la signature de la convention relative à la mise en place du Réseau documentaire informatisé de Strasbourg (catalogue collectif des bibliothèques des SCD des universités de Strasbourg et de la BNUS) impose d'opter pour un outil normalisé et centralisé et ce rapidement, afin d'entrer dans le calendrier du réseau et de bénéficier du financement par le Pôle européen. Le choix du SCD en faveur du système ABSYS de la société Sinorg s'effectue en juin 1996, sans véritable préparation préalable par exemple par l'intervention d'une société de conseil dont l'audit aurait pu porter sur l'organisation générale des bibliothèques et sur le circuit du livre. En l'espace de quelques mois, le SCD passe ainsi d'un outil local, sans expérience de catalogage partagé et du travail avec une source (BN-OPALE, OCLC), à un outil normalisé au format Unimarc. Un déficit de formation des personnels dû en partie à l'hétérogénéité de leurs statut et formation initiale allié à des problèmes techniques et à des conflits entre le chef de projet et les divers responsables des unités documentaires font que la mise en place du SIGB prend du retard. Au cours de 1997 sont réalisés l'installation du module OPAC, l'automatisation de la récupération des notices à partir des cédéroms BN-OPALE et Electre, l'installation du module de prêt à la bibliothèque du Portique, la révision du fichier des autorités.

L'état actuel de la gestion informatisée est le suivant : catalogage informatisé des nouvelles acquisitions (depuis 1997) dans l'ensemble des bibliothèques avec accès par le Web ; prêt informatisé dans les bibliothèques U2/U3, arts, Portique, sciences sociales, DEUG histoire ; module acquisitions installé mais utilisé qu'en sciences sociales; fonction bulletinage à implanter.

Le nombre de notices informatisées demeure encore faible par rapport à l'ensemble des fonds. Un gros travail de rétroconversion des fichiers papiers reste donc à entreprendre, nécessitant vraisemblablement l'intervention d'une société de service spécialisée dans le catalogage de masse.

Depuis le 15 juillet 1998, un nouveau chef de projet pour l'informatisation a été nommé tandis qu'une cellule dite ABSYS, composée de six personnes aux missions transversales, a été mise en place dans le but d'harmoniser les pratiques de catalogage et d'indexation, de « nettoyer » la base des autorités, de mettre en place les modules de prêt et d'acquisition, de procéder à la veille documentaire. Ces personnes, de catégorie B, C

et contractuels, sont en outre chargés de la formation des personnels. Le point faible de cette cellule et qu'elle n'est pas coordonnée par un responsable de catégorie A disposant de l'autorité nécessaire pour formuler et faire appliquer les décisions dans l'ensemble des unités documentaires.

Services et Moyens du SCD

1. Les services

1.1. Services traditionnels

Par le biais des intégrations et des regroupements de bibliothèques et de la construction de nouveaux espaces, l'offre de services du SCD s'est considérablement accrue en sept ans comme en témoignent les données globales¹⁵ :

	1993	1996	1998
Places de lecture	491	733	1 273
Libre accès	-	3 344 ml	6 946 ml
Acquisitions (volumes)	6 790	6 634	14 303
Abonnements	346	551	800
Inscrits	4 938	8 439	9 770 (hors U2/U3)
Ouverture hebdomadaire	40 h	38 h	39 h *
Prêt à domicile	-	39 584	47 716**

* à compter du 4 octobre 1999, les bibliothèques (hors bibliothèques des instituts d'histoire) élargissent leurs horaires d'ouverture et passent en moyenne à 49 heures hebdomadaires.

** chiffres de 1997.

En 1998, les collections gérées par le SCD sont évaluées à 351 634 volumes et 2 615 titres de périodiques, dont 1 815 morts.

¹⁵ Les chiffres de 1999 ne sont pas encore connus.

1.2. Ressources informatiques

Si l'offre de services traditionnels a fortement progressé en quelques années, le SCD demeure cependant encore sous-équipé en ressources informatiques. L'offre, en ce domaine, est relativement pauvre. Les accès ne sont pas banalisés et les postes sont dédiés par application. Leur nombre est réduit. En histoire par exemple, seules deux bibliothèques sont pourvues d'un OPAC et d'un accès au RDIS (salle de DEUG et Histoire des religions). Dans ce contexte, le lecteur n'est pas incité à utiliser les nouvelles technologies de l'information. Cependant, la situation progresse : depuis quelques semaines, répondant à une demande du ministère visant à mutualiser les ressources locales, le SCD est connecté au réseau de cédéroms de la BNUS ce qui élargit sensiblement l'offre en documentation électronique¹⁶. Un projet d'amélioration du site Web du SCD est également en chantier sous la responsabilité d'un conservateur. La mise en place de liens avec d'autres bibliothèques et SCD ira également dans le sens de l'élargissement de l'offre.

¹⁶ Voir aussi le chapitre V.

1.3. Formation des usagers

Les activités pédagogiques et de formation suscitent une forte implication du SCD, notamment depuis la rentrée 1999 qui voit la mise en place du « *module de méthodologie générale universitaire* ». Voulu par la loi Bayrou sur la réforme des premiers cycles et approuvé le 11 décembre 1998 par le conseil d'administration de l'UMB, ce module vise selon les termes du président Payot « *à adapter les comportements des lycéens qui arrivent à l'Université aux comportements spécifiques qui seront désormais les leurs pour plusieurs années* ». Transdisciplinaire, il doit permettre aux nouveaux étudiants de mieux s'orienter au sens large du terme :

- par rapport à une profession, un domaine d'activité, un centre d'intérêt, en construisant un projet personnel,
- par rapport à une nouvelle approche du savoir et de la culture, en donnant au fait de se cultiver toute son importance,
- par rapport à l'Université elle-même en identifiant et en sachant utiliser les sources documentaires.

C'est sur ce dernier point que la responsable de la bibliothèque U2/U3 apporte une contribution en conseillant les enseignants qui interviennent dans ce module et en participant aux séances de formation.

2. Les moyens

2.1. Moyens financiers

En 1999, le SCD gère un budget de 4,143 MF alimenté par :

- les droits payés par les étudiants : 134 F par étudiant, soit environ 1 400 000 F
- le subvention de fonctionnement du ministère : 1 443 000 F
- la dotation du contrat quadriennal (1997-2000) : 650 000 F

- la subvention des UFR : 650 000 F pour la documentation et les dépenses en personnel.

Le budget documentation s'élève à 2,5 MF.

2.2. Ressources humaines

Pour l'ensemble des tâches de gestion et de fonctionnement des bibliothèques, le SCD dispose de 19 emplois de la filière bibliothèque :

3 postes de conservateurs dont la directrice du SCD (3 équivalent temps plein ETP)

4 postes de bibliothécaires plus 1 en formation à l'IFB (3,8 ETP)

4 postes de bibliothécaires adjoints spécialisés (4 ETP)

1 poste de bibliothécaire adjoint (à compter du 1.1.2000)

2 postes de magasiniers en chef (2 ETP)

5 postes de magasiniers (4,9 ETP, plus 2 postes non pourvus).

S'y ajoutent 4 postes de la filière ITARF :

3 ingénieurs d'études (2,6 ETP)

1 technicien de recherche (0,8 ETP)

3 postes de la filière administrative (2,3 ETP) et un poste contractuel.

En outre, pour assurer les ouvertures des bibliothèques et certaines tâches internes, le SCD fait appel à des objecteurs de conscience (6), à des contrats emploi solidarité et à des contrats emploi consolidé (5) et à une trentaine de vacataires étudiants à temps partiel. Le SCD dispose en outre depuis novembre 1999 de trois emplois jeunes en personnel de soutien.

Organigramme, organisation financière et de gestion du SCD

L'organigramme du SCD figure en annexe III. Depuis août 1996, l'organisation s'articule autour de deux pôles : un service central qui regroupe la direction¹⁷, le secrétariat, une antenne financière et une cellule « informatisation des bibliothèques » ; un pôle documentation constitué par l'ensemble des bibliothèques intégrées.

Le SCD fonctionne selon un mode décentralisé. Chaque bibliothèque constitue un centre de responsabilité (CR) dans le cadre du système de gestion comptable NABUCO. Chaque conservateur ou bibliothécaire responsable a délégation de signature pour son CR, c'est à dire pour les crédits de documentation (crédits SCD + crédits transférés des UFR), pour les crédits de logistique (téléphone, photocopie, fournitures, petit matériel). Chacun organise ses commissions d'achat en lien avec les enseignants et a l'initiative de l'organisation des collections et des services. Ainsi, les responsabilités confiées actuellement aux responsables des bibliothèques correspondent globalement à celles prévues par le décret de 1985 pour les chefs de section des BU.

L'ensemble des contrats de vacataires et d'objecteurs sont en revanche gérés au niveau de la direction du SCD, tout comme les marchés d'acquisition, les crédits d'investissement (mobilier, équipements), d'informatisation et de construction.

¹⁷ Voir en annexe IV les statuts du SCD

LA COOPERATION

Le SCD de l'UMB s'inscrit dans un ensemble documentaire local, régional et international avec lequel il entretient des relations plus ou moins fortes.

1. Catalogues collectifs

Le SCD participe au catalogue collectif des bibliothèques des SCD des trois universités de Strasbourg et de la BNUS ou Réseau documentaire informatisé de Strasbourg (RDIS). Conduit par le Pôle universitaire européen de Strasbourg, ouvert au public à l'automne 1996 et accessible en ligne¹⁸, ce réseau propose un catalogue virtuel de plus de 400 000 notices de monographies et environ 20 000 notices de titres de périodiques. A terme, ce catalogue collectif offrira un ensemble supérieur à 4 millions de notices, représentant un réservoir documentaire équivalent à 1/6^{ème} de la documentation universitaire française¹⁹.

Le SCD coopère à l'élaboration du Catalogue collectif des périodiques dont le Centre régional Alsace est hébergé par la BNUS.

Le SCD de l'UMB est également présent dans le catalogue collectif des bibliothèques de la confédération EUCOR accessible par Internet²⁰. Les bibliothèques de l'UMB sont signalées dans *le Guide des bibliothèques* publié en ligne sur le site de la confédération²¹.

Dans le cadre de la confédération EUCOR, la direction du SCD entretient des relations avec les responsables des huit autres bibliothèques françaises, allemandes et

¹⁸ <http://www.u-strasbg.fr/reseau-doc>

¹⁹ Voir la reproduction de la page d'accueil et la description du RDIS en annexe V.

²⁰ Voir la reproduction de la page d'accueil de ce catalogue en annexe VI.

²¹ <http://www.ub.uni-freiburg.de/eucor/bib/home.html>.

suisse sous la forme de deux réunions annuelles des directeurs²² débouchant sur la publication d'un bulletin de liaison bilingue²³.

En dehors des catalogues collectifs, les liens avec les autres SCD strasbourgeois sont occasionnels. Des relations cordiales existent avec le SCD de l'université scientifique Louis Pasteur et avec le SCD de l'Université Robert Schuman. Les directeurs des SCD des trois universités s'invitent mutuellement à participer aux conseils de la documentation. Avec le SCD de l'URS, le SCD de l'UMB partage et administre aussi alternativement les locaux de la bibliothèque de 1^{er} cycle U2/U3.

2. La coopération avec la BNUS

L'institution avec laquelle les complémentarités sont les plus évidentes est la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg²⁴. Ses riches collections sont orientées sciences humaines et sociales. Elle héberge deux CADIST : langues, littératures et civilisations germaniques ; sciences religieuses. Depuis 1994, elle est pôle associé à la BnF pour ces deux domaines. Environ deux tiers de ses inscrits sont des étudiants et des universitaires.

Cette complémentarité forte entre BNUS et UMB en terme de collections et de publics est reconnue dans le décret du 12 janvier 1992 *portant organisation de la BNUS et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg*²⁵ et dans la convention du 23 juin 1992 *entre l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg et*

²² La dernière réunion s'est tenue le 22 octobre 1999.

²³ Europäische Konföderation des oberrheinischen Universitäten - Confédération européenne des universités du Rhin supérieur. *EUCOR-Bibliotheksinformationen, EUCOR-informations des bibliothèques*. 13 numéros parus depuis 1992.

²⁴ Bénéficiant du statut unique en France de Bibliothèque nationale et universitaire, la BNUS se place au second rang des bibliothèques françaises par le nombre d'ouvrages qu'elle conserve : environ 3 millions dont un important fonds ancien.

²⁵ Décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg. *Journal officiel de la République française*, 17 janvier 1992, p. 808-811.

la BNUS²⁶. Ces textes fixent également les bases de la coopération entre les deux établissements.

Cette coopération est censée s'établir dans quatre domaines : la participation conjointe à des catalogues collectifs, la politique documentaire (acquisitions et développement des collections), la conservation et la valorisation des ouvrages anciens, la formation des personnels de bibliothèque²⁷.

La participation à des catalogues collectifs a été en partie évoquée plus haut. Durant ces dernières années, la BNUS a également été l'initiatrice d'un certain nombre d'instruments collectifs consacrés à l'un ou l'autre fonds documentaire. On relève ainsi les deux catalogues relatifs aux fonds musicaux²⁸ ou encore le *Guide des fonds patrimoniaux des bibliothèques d'Alsace*²⁹ dans lesquels les collections de l'UMB sont signalées.

2.1. La politique documentaire

Pour ce qui est de la politique documentaire, l'article 2 de la convention du 23 juin 1992 prévoit que les deux établissements « *coordonnent leurs politiques d'acquisition* » par le biais de commissions « *qui seront constituées par la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pour définir et évaluer les politiques de développement de ses collections* ». Une « *concertation précise et constante par filière devra maintenir et améliorer* » les besoins documentaires de la communauté scientifique.

²⁶ Source : direction du SCD. Voir le texte de cette convention en annexe VII.

²⁷ La conservation et la valorisation des ouvrages anciens, la formation des personnels de bibliothèque ainsi que la mise à disposition des étudiants et des enseignants-chercheurs de l'UMB par la BNUS d'outils et d'ouvrages de références, la consultation du Catalogue collectif national des périodiques, le service de prêt entre bibliothèques et la gestion des thèses font l'objet d'un versement annuel par l'UMB d'une somme votée chaque année par le Conseil d'administration de l'université. Le montant de ce versement baisse d'année en année depuis 1992. Il est passé de 715 000 F (1992) à 400 000 F (1998).

²⁸ *Patrimoine Musical Régional. Alsace, catalogue des imprimés anciens. Musique polyphonique XVIe - XVIIIe siècles*, Strasbourg : Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, Association Régionale pour le Développement de l'Action Musicale, 1993. *Patrimoine Musical Régional. Alsace. Catalogue des manuscrits musicaux anciens*, Strasbourg : Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, Association Régionale pour le Développement de l'Action Musicale, 1998.

²⁹ *Guide des fonds patrimoniaux des bibliothèques d'Alsace*, Strasbourg, Mulhouse : BNUS, CORDIAL, 1995, 288 p.

Qu'en est-il aujourd'hui de ce volet de la coopération ? Depuis 1994, des représentants de l'USHS puis de l'UMB participent aux commissions scientifiques des départements Alsatiques et Patrimoine, Humanités, Littérature et Arts, Droit et Sciences sociales de la BNUS. Si certains universitaires interrogés se félicitent de la coordination des achats, d'autres en revanche, déplorent une certaine inertie de ces commissions. Celles-ci souffriraient d'un fonctionnement peu formalisé, d'un manque de méthode et d'un insuffisant renouvellement de ses membres. La situation semble donc varier sensiblement en fonction des filières.

Il est à noter que la BNUS assure par ailleurs le service de consultation des thèses déposées par l'UMB et le prêt entre bibliothèques.

Depuis octobre 1999, une innovation est introduite dans le domaine de la coopération documentaire et technique avec la mise en place du réseau de cédéroms partagé BNUS/UMB. Cette connexion au réseau de documentation électronique déjà opérant à la BNUS permet à l'UMB d'introduire et de développer la consultation de bases de données bibliographiques et textuelles de référence indispensables à l'enseignement, à la recherche et aux formations en méthodologie documentaire. Elle permettra aussi à plus long terme de développer les achats en titres de cédéroms par une politique d'achat concertée. Enfin, du point de vue financier, l'existence d'un réseau partagé est également de nature à permettre aux deux établissements de faire poids face aux prestataires de services informatiques et aux fournisseurs de l'édition électronique.

2.2. Restauration et conservation d'ouvrages anciens

La coopération entre le SCD de l'UMB et la BNUS dans les domaines de la restauration, de la conservation et de la valorisation d'ouvrages anciens relève des articles 2 et 3 du titre I du décret du 15 janvier 1992 portant organisation de la BNUS ainsi que des articles 7 et 8 de la convention du 23 juin 1993³⁰.

En ce qui concerne la restauration, la coopération entre les deux établissements est à l'heure actuelle inexistante. La BNUS possède un atelier de restauration, mais

³⁰ Voir les notes 25 et 26.

celui-ci est engorgé, ce qui entraîne une faible disponibilité pour des interventions extérieures et des délais extrêmement longs. Le coût horaire des interventions a par ailleurs fortement augmenté, ce qui, semble-t-il, dissuade le SCD d'avoir recours à lui.

L'UMB possède d'importantes collections anciennes dont plus de 1500 titres antérieurs au XIX^e siècle. La logique qui préside actuellement à leur conservation est celle du stockage dans les différentes unités documentaires. Ces collections, peu ou plus du tout utilisées, occupent un espace considérable et ne bénéficient pas toujours de conditions de conservation satisfaisantes. Etant donné les origines communes de la BNUS et de nombreux instituts de l'UMB créés à la fin du siècle dernier, une forte complémentarité existe vraisemblablement entre les collections des deux établissements. Or, mis à part quelques transferts ponctuels d'ouvrages réalisés par des professeurs, la coopération entre la BNUS et le SCD est, en terme de conservation, actuellement inexistante. A l'heure où le SCD achève de mettre en place un réseau de bibliothèques de proximité axées prioritairement sur les besoins d'un public étudiant, la question du devenir de ses fonds anciens peu consultés et destinés par essence à un public avancé de chercheurs, mérite d'être étudiée dans une perspective de conservation partagée avec la BNUS, dont l'une des missions consiste précisément à « *collecter, conserver, communiquer et mettre en valeur des collections de documents présentant un intérêt,..., universitaire* »³¹.

2.3. Formation des personnels de bibliothèque

Dans ce domaine, la BNUS met à disposition des locaux pour des formations organisées par MEDIAL. Elle participe également à l'accueil des stagiaires de l'ABF et organise des visites pour les personnels des SCD affectés à Strasbourg.

³¹ Article 3 du titre I du Décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg. *Journal officiel de la République française*, 17 janvier 1992, p. 808-811.

CONCLUSION

Le chemin parcouru par le SCD de l'UMB depuis sa création est considérable. Mis en place tardivement - sept ans après la promulgation du décret du 4 juillet 1985 - et sur une base complexe, le Service a poursuivi une politique d'intégration des bibliothèques suivie de l'harmonisation des pratiques et du circuit documentaires, en application des objectifs fixés en 1992. Les résultats obtenus sont éloquents : 1 261 places de travail en 1999 contre 180 en 1992 ; près de 400 000 ouvrages à gérer en 1999 contre 35 000 en 1992 ; informatisation et mise en place d'un catalogue commun des ressources documentaires de l'UMB ; une masse budgétaire multipliée par sept en huit ans.

Le mouvement d'intégration vers la constitution de six structures documentaires fortes regroupées sur quatre sites et fédérées par des pratiques communes n'est cependant pas encore achevé. Il le sera vraisemblablement lorsque les deux bibliothèques de langues et la bibliothèque commune d'histoire seront réalisées. Pour cela, le SCD dispose de sérieux atouts mais souffre aussi quelques handicaps. Parmi les atouts, on relève un appui présidentiel fort en matière d'intégration et de transfert des compétences documentaires des UFR vers le SCD. Dans le contexte d'une université encore fortement cloisonnée (le terme d'« *université balkanisée* » est fréquemment employé), ce soutien est important. Autre atout : une meilleure lisibilité des ressources documentaires et des services fournis qui ne peut qu'influer favorablement la mise en commun des forces et des moyens de l'université.

Le principal handicap du SCD réside dans la dispersion des sites et dans les fortes contraintes architecturales des bâtiments de l'université. Aucun des bâtiments historiques de l'UMB - Palais universitaire, Patio - n'a été conçu à l'origine comme devant accueillir une ou plusieurs bibliothèques modernes et spacieuses. Les espaces de bibliothèques doivent être conquis sur les espaces d'enseignement cloisonnés et caractérisés par d'importants couloirs de circulation. Les possibilités d'aménagements de magasins de stockage sont limitées et sans liaisons directes avec les salles de consultation.

La multiplicité des unités documentaires est parfois synonyme de pratiques professionnelles différentes. A certains égards, le SCD ressemble plus à une confédération qu'à une fédération. Il manque peut être d'une épine dorsale en la personne d'un conservateur chargé, entre autres, de fonctions transversales de coordination et d'harmonisation des pratiques.

En terme d'organisation bibliothéconomique, le SCD accuse encore un léger retard : le module bulletinage du SIGB n'est pas encore opérationnel, le catalogue informatique ne signale qu'environ 1/5^e des collections à ce jour.

Ces questions constituent cependant, avec la remise à niveau des collections des bibliothèques inscrites dans les projets et la formation des utilisateurs à la recherche documentaire informatisée, les chantiers prioritaires des trois prochaines années.

TABLE DES ANNEXES

I. Organigramme de l'Université Marc Bloch

II. Listes des bibliothèques intégrées et des bibliothèques associées au SCD

III. Organigramme du SCD de l'UMB

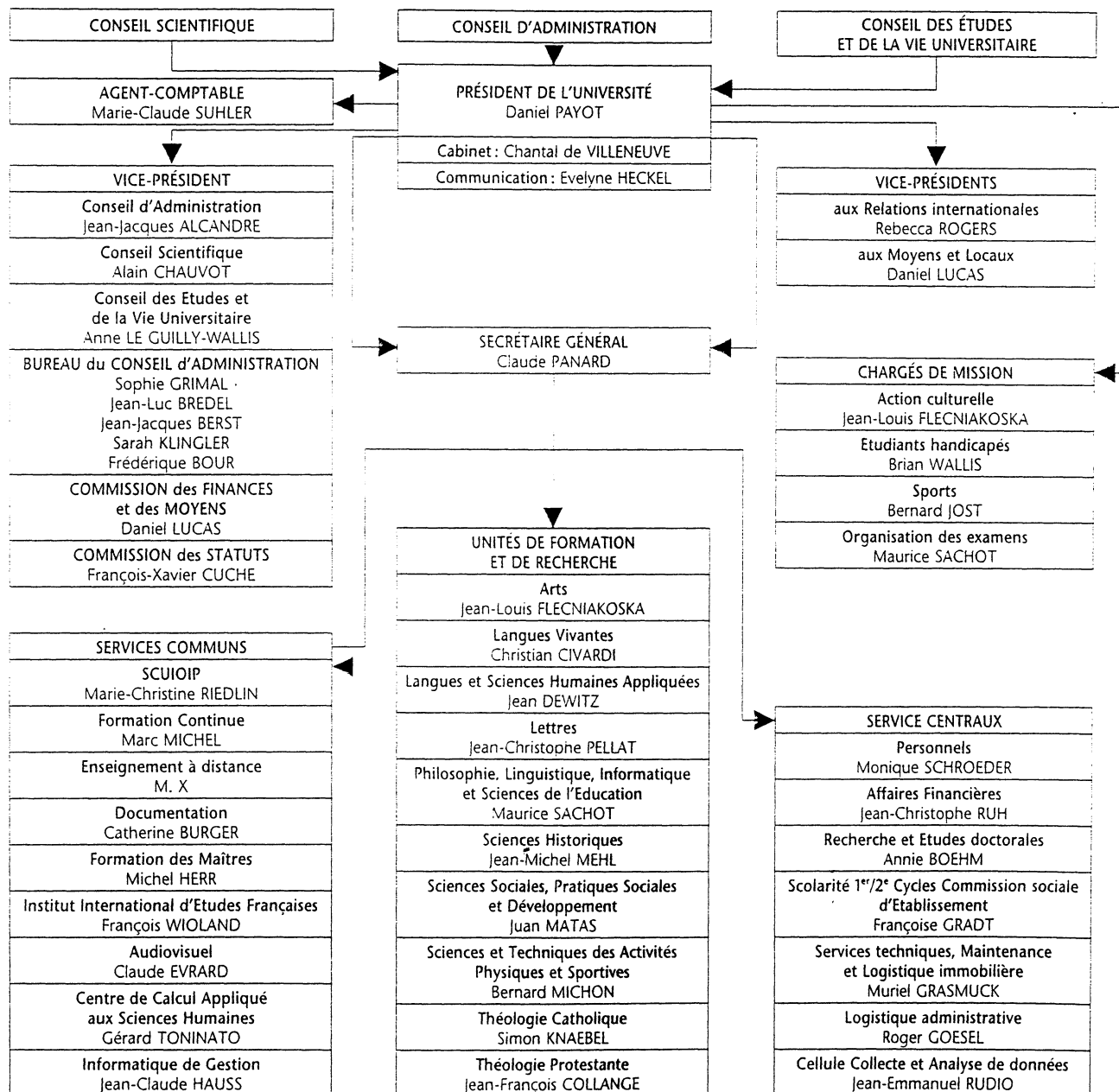
IV. Statuts du SCD de l'UMB

V. Page d'accueil du Réseau Documentaire Informatisé de Strasbourg

VI. Page d'accueil du catalogue collectif EUCOR

VII. Convention entre l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg (aujourd'hui Université Marc Bloch) et la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

1



ANNEXE II

BIBLIOTHEQUES INTEGREES ET BIBLIOTHEQUES ASSOCIEES

Les bibliothèques intégrées au SCD

Localisation	Bibliothèque	statut du responsable
Patio	Bibliothèque d'anglais	Ingénieur d'études
Patio	Bibliothèque d'allemand	Contractuel
Patio	Bibliothèque de langues méridionales	BAS
Patio	Bibliothèque de sciences sociales	Bibliothécaire
Portique	Bibliothèque lettres, philosophie, musique, STAPS	Conservateur
U2/U3	Bibliothèque de 1 ^{er} cycle commune à l'UMB et à l'URS	Bibliothécaire
Palais universitaire	Bibliothèque des arts	Bibliothécaire
Palais universitaire	Bibliothèque DEUG histoire	Conservateur
Palais universitaire	Bibliothèques d'histoire et d'archéologie (12 bibliothèques)	Conservateur (le même que pour la bibliothèque DEUG histoire)

Les bibliothèques associées au SCD

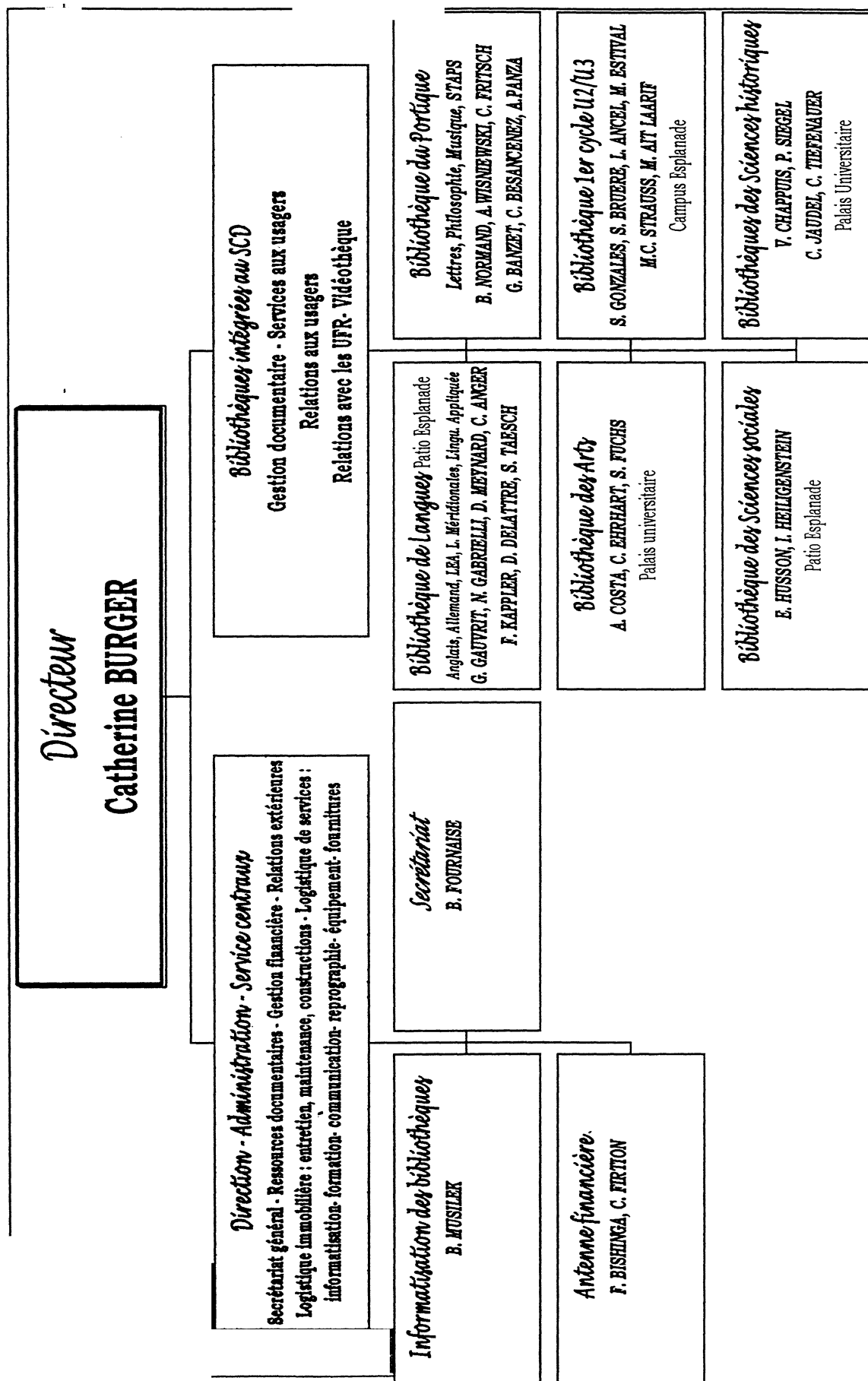
Localisation	Bibliothèque	Rattachement
Patio	Slave	UFR LLCE*
Patio	Turc	UFR LLCE
Patio	Arabe	UFR LLCE
Patio	Persan	UFR LLCE
Patio	Hongrois	UFR LLCE
Patio	Roumain	UFR LLCE
Patio	Scandinave	UFR LLCE
Patio	Japonais	UFR LLCE
Patio	Néerlandais	UFR LLCE
Patio	Etudes hébraïques	UFR LLCE
Patio	Phonétique	UFR Lettres
Patio	Dialectologie	UFR Lettres
Patio	Philologie romane	UFR Lettres
Portique	Sanskrit	UFR LLCE
Palais universitaire	Théologie protestante et catholique	Facultés de Théologie protestante et catholique
Palais universitaire	Droit canonique	Faculté de Théologie catholique
Palais universitaire	Pédagogie religieuse	Faculté de Théologie catholique
Palais universitaire	Papyrologie	UFR Lettres

(*LLCE : Langues, Littératures et Civilisations étrangères)

ORGANIGRAMME SCD - UMB

Année universitaire 1999-2000

Annexe III



Annexe IV

STATUTS DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG II

PREAMBULE

En application du décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 concernant les Services communs de la documentation et de l'arrêté ministériel du même jour concernant les modalités de fonctionnement de leur Conseil, et conformément au décret .xxxx... portant modification du statut de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg (ci-dessous dénommée université) crée un Service commun de la documentation (S.C.D.), dont le présent texte a pour objet de fixer les statuts.

TITRE I : LES MISSIONS DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Article 1 : Le Service commun de la documentation a notamment pour fonctions :

- de mettre en oeuvre la politique documentaire de l'Université , de coordonner les moyens correspondants et d'évaluer les services offerts aux usagers.
- d'acquérir, de gérer et de communiquer des documents de toute sorte appartenant à l'Université ou qui sont à sa disposition
- de participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces documents, à la production et à la diffusion de l'information scientifique et technique; aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'établissement.
- de favoriser toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue, et de la recherche
- de coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs
- de former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique

Ce service contribue à la formation initiale et continue des personnels des bibliothèques et peut concourir à la réalisation d'objectifs fixés sur le plan régional, national et européen en matière de documentation. Enfin, il peut être chargé par le Président de l'Université d'autres missions que celles mentionnées dans le présent article, en fonction de l'évolution des besoins et du développement de l'information scientifique et technique.

Article 2 :

Les bibliothèques qui constituent le Service commun de la documentation sont accessibles aux usagers et aux personnels de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg

Elles sont également ouvertes à d'autres organismes et utilisateurs, universitaires ou non universitaires dans des conditions précisées par les autorités responsables, après avis du Conseil de la documentation.

TITRE II : LES STRUCTURES DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Article 3 :

Toutes les bibliothèques et tous les centres de documentation fonctionnant dans l'Université participent au Service commun, les uns y sont intégrés, les autres lui sont associés.

Les organismes documentaires de l'Université sont associés au S.C.D. ; leurs ressources sont distinctes de celles du S.C.D., dont ils ne reçoivent pas de crédits, sauf pour des missions particulières qui pourraient leur être confiées par le S.C.D. Ils sont dénommés "Bibliothèques associées", mais fonctionnent, sur le plan technique et pour la gestion des documents, dans le cadre du S.C.D.

Certaines bibliothèques ou centres de documentation peuvent être intégrés dans le S.C.D., sur demande du Conseil de l'unité dont relève la bibliothèque, par décision du Conseil d'administration, prise après avis du Conseil du S.C.D.

Les services documentaires appartenant à des unités et organismes liés contractuellement à l'Université peuvent, selon les mêmes modalités contractuelles être associés au S.C.D.

Chaque conseil d'Unité de formation et de recherche, d'école ou d'institut, ou d'organisme lié contractuellement à l'Université choisit, pour une durée de 4 ans, un enseignant-chercheur, ou un enseignant, ou un chercheur, qui est l'interlocuteur du S.C.D.

TITRE III : LES ORGANES DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Article 4 :

Le Service commun de la Documentation est placé sous l'autorité du Président de l'Université. Il est dirigé par un directeur et administré par un conseil.

Article 5 :

Le Directeur du S.C.D. est nommé, après avis favorable du Président de l'Université, par le Ministre chargé des Universités qui met également fin à ses fonctions.

Placé sous l'autorité directe du Président, le Directeur prépare le budget du S.C.D., qu'il soumet à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université après avis du Conseil du S.C.D. Par désignation du Président de l'Université, il exécute le budget propre du S.C.D. en qualité d'ordonnateur secondaire.

Par délégation du Président de l'Université, il dirige le personnel affecté au S.C.D., le répartit entre les sections documentaires, et assure la gestion du service. Il organise les relations documentaires avec les partenaires extérieurs de l'Université et prépare les dossiers concernant l'Université pour les diverses instances ayant à traiter des problèmes documentaires.

Il participe, à titre consultatif, au Conseil d'Administration de l'Université, au Conseil scientifique et au Conseil des études et de la vie universitaire, auxquels il donne son avis sur toute question concernant la documentation.

Le Directeur présente successivement aux trois Conseils de l'Université, après avis du Conseil du S.C.D., un rapport annuel sur la mise en oeuvre de la politique documentaire de l'Université.

Article 6 :

Le Conseil de la documentation comprend 20 membres désignés ou élus selon les cas :

Le Président de l'Université, qui préside le Conseil, assisté ou éventuellement représenté à titre permanent par un enseignant ou un enseignant-chercheur appartenant au bureau de l'Université

6 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, désignés par le conseil d'administration de l'Université parmi les membres des trois Conseils de l'Université.

L'Administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

3 personnalités extérieures désignées à titre personnel par le Président de l'Université, sur proposition des autres membres du Conseil de la documentation en raison de l'intérêt qu'elles portent aux activités documentaires

3 usagers désignés par le Conseil d'administration de l'Université parmi les représentants des usagers aux trois Conseils de l'Université.

6 représentants des personnels des bibliothèques élus conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 4 juillet 1985 : 3 personnes appartenant au personnel scientifique et personnel assimilé de catégorie A, en fonction dans les bibliothèques intégrées ou associées, et 3 personnes représentant les personnels administratif, technique, ouvrier et de service des bibliothèques intégrées ou associées.

La durée du mandat des membres élus du Conseil de la documentation est de 4 ans, sauf celui des représentants des usagers qui est de 2 ans.

Participent aux délibérations du Conseil de la Documentation, avec voix consultative :

- Le Directeur du S.C.D. ;
- Les responsables des sections documentaires s'ils ne figurent pas parmi les membres élus ;
- Les interlocuteurs du service commun, s'ils ne figurent pas parmi les membres désignés par le Conseil d'administration de l'Université ;
- Le Secrétaire général de l'Université ;
- L'Agent Comptable de l'Université ;
- Un représentant du ou des Conseil(s) qui n'aurai(ent) pas de représentant élu

Les élections ont lieu suivant les modalités définies par l'arrêté ministériel sus-visé.

En ce qui concerne les représentants des personnels des bibliothèques intégrées et associées, 2 listes électorales distinctes sont établies : l'une pour le personnel scientifique et assimilé, la seconde pour tous les autres personnels.

Sont électeurs, tous les personnels des bibliothèques intégrées et associées, sous réserve qu'ils ne soient pas en disponibilité, en congé de longue durée, ou en congé post-natal. Tous sont éligibles, à l'exception du Directeur du S.C.D.

Ces élections, dont la date est fixée par le Président de l'Université, ont lieu au scrutin de liste à un seul tour, avec représentation proportionnelle et au plus fort reste. Les listes incomplètes sont admises ainsi que le panachage.

Les 2 listes électorales sont préparées sous la responsabilité du Président et publiées dans un délai de 20 à 15 jours avant la date du scrutin. Les candidatures sont obligatoires : elles doivent être déposées auprès du Directeur du S.C.D. au moins 10 jours francs avant les élections et rendues publiques 7 jours avant cette date.

Le Directeur du S.C.D. prépare et organise les opérations électorales.

TITRE IV : FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DU CONSEIL DE LA DOCUMENTATION

Article 7 :

Le Conseil de la documentation se réunit au moins 2 fois par an. Il est présidé par le Président de l'Université ou par l'enseignant désigné par celui-ci, comme prévu par l'article 6.

Le Conseil de la documentation se prononce sur les structures et les règles de fonctionnement du S.C.D. Il examine le budget du S.C.D. et le propose à l'approbation du Conseil d'administration de l'Université .

Le Conseil de la documentation est tenu informé des crédits documentaires des bibliothèques associées et de leur utilisation ainsi que des travaux des commissions scientifiques consultatives de la documentation.

Il examine les projets de convention avec des organismes extérieurs relatifs à la documentation.

Il délibère sur la mise en oeuvre de la politique documentaire, élabore des propositions en concertation avec les différents Conseils de l'Université, dans le cadre de la politique définie par le Conseil d'administration de l'Université, y compris pour la participation de l'Université à des actions au niveau régional et international.

Le Directeur du S.C.D. prépare les délibérations du Conseil de la documentation dont il est le rapporteur général. Il en désigne le secrétaire.

TITRE V : LES RESSOURCES DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Article 8 :

Le Service commun de la documentation reçoit, en fonction notamment du contrat d'établissement, des emplois et des subventions de fonctionnement et d'équipement.

Le S.C.D. peut bénéficier de toute autre ressource ou dotation allouée par l'Université, par des personnes publiques ou privées extérieures à l'Université. Ces dotations peuvent éventuellement comprendre des moyens de recherche.

Une part des droits annuels de scolarité versés par les étudiants est affectée d'office au budget du S.C.D.

Article 9 :

Les personnels recrutés dans les corps du personnel scientifique, technique, ouvrier et de service des bibliothèques ont vocation à mettre en oeuvre la politique documentaire de l'Université. A cet effet, ils sont affectés au Service commun de la documentation. D'autres personnels peuvent être affectés à ce service, en particulier des personnels administratifs.

ANNEXE V

Réseau Documentaire Informatisé de Strasbourg

Présentation du catalogue collectif

Recherche dans le catalogue collectif

Recherche dans les catalogues :

- Catalogue de la B.N.U.S.
- Catalogue du SCD-ULP
- Catalogue du SCD-USHS
- Catalogue du SCD-URS

Interroger d'autres serveurs documentaires

	Accès aux annuaires	Informations générales	Les services sur Ostris	Documents techniques	Les moteurs de recherche	Autres sites
---	---	--	---	--	--	----------------------------------

UNIVERSITÄT
DU SAARLANDES
STRASBOURG

N° 75 - Mensuel - Février 1997

UNIVERSITÉ
DES SCIENCES HUMAINES
DE STRASBOURG

eval

La Puce à l'Oreille

Ce mois-ci : le serveur documentaire de Strasbourg (sommare page 4)

**NOUVEAU**

Le réseau documentaire informatisé de Strasbourg

Ouvert au public à l'automne 1996, le réseau documentaire offre l'accès aux richesses documentaires des 3 Universités de Strasbourg et à celles de la B.N.U.S.

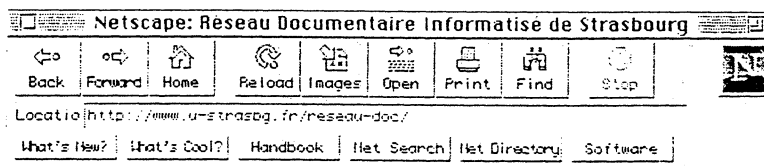
Réunion virtuelle des bases documentaires informatisées des Services communs de documentation (SCD) des 3 Universités de Strasbourg et de la B.N.U.S., ce réseau documentaire propose un catalogue collectif virtuel de plus de 400 000 notices de monographies (ouvrages et thèses). À terme ce catalogue collectif offrira un ensemble supérieur à 4 millions de notices, représentant un réservoir documentaire équivalent à 1/6ème de la documentation universitaire française.

Comment fonctionne-t-il ?

Les quatre bases documentaires informatisées (catalogues) sont reliées chacune à un serveur Web qui leur est propre. Un serveur Web collectif, développé par le CRC, interconnecte ces catalogues en les interrogeant simultanément. La consultation sur Internet se fait via *Osiris* et *RENATER*.

A qui s'adresse-t-il ?

Rassemblant une grande partie de la documentation d'étude et de recherche du site strasbourgeois, il intéresse en priorité le public universitaire (étudiants, enseignants, chercheurs) de Strasbourg et les professionnels des bibliothèques et de la documentation. Compte tenu de son



Réseau Documentaire Informatisé de Strasbourg

Présentation du catalogue collectif

Recherche dans le catalogue collectif

Recherche dans les catalogues :

- [Catalogue de la B.N.U.S.](#)
- [Catalogue du SCD-ULP](#)
- [Catalogue du SCD-USHS](#)
- [Catalogue du SCD-URS](#)

Interroger d'autres serveurs documentaires

Accéder aux statistiques du Réseau Documentaire

Réseau *OSIRIS* - Centre Réseau Communication

Figure 1 : page d'accueil du serveur documentaire
développé par le CRC

Les consultations après 3 mois de mise en service

5000 requêtes ont été enregistrées,
2900 depuis Strasbourg,
460 d'autres villes de France,
350 d'Allemagne (dont 120 de
Karlsruhe),
60 requêtes par jour en moyenne,
avec des pointes à 150.

support, il s'adresse plus largement à toute personne en quête d'un document susceptible de se trouver dans ces collections universitaires.

Comment y accéder ?

- Depuis n'importe quel lieu : travail, domicile, bibliothèques.
- Avoir à sa portée un micro-ordinateur équipé d'une carte réseau ou d'un modem, et des logiciels de communication et de navigation sur Internet (type Netscape ou Microsoft explorer).
- Avoir accès à Internet par le réseau téléphonique commuté (RTC) ou par une prise réseau connectée à *Osiris* via *RENATER*.
- Se connecter à l'URL :

<http://www.u-strasbg.fr/reseau-doc>

(suite page 2)

Quels services ? Quelles informations ?

Le réseau documentaire est un outil collectif dont l'objectif est d'améliorer les conditions de travail et de recherche par la mobilisation des ressources. Interrogeant des systèmes informatiques de gestion de bibliothèques différents (LORIS, AB6, TEXTC-CHEMDATA, GEAC-ADVANCE), il prend et offre les fonctionnalités communes aux quatre systèmes. Il reste avant tout un outil de consultation, donc de repérage.

Les fonctions proposées par cet outil collectif sont :

- connaître les richesses de la documentation disponible sur le site,
- identifier, localiser un document recherché, et en connaître les conditions d'accès.

Des renseignements plus poussés (statut du document, réservation, etc.) peuvent être proposés par les quatre bases, grâce à un accès direct et éventuellement protégé. Les informations disponibles portent sur les ouvrages, dont les notices ont été saisies sur le système informatique qui concernent les monographies et les thèses.

La saisie rétrospective des catalogues sur fiches permettra d'alimenter ces bases de façon optimale. Les priorités actuelles sont la saisie des nouvelles acquisitions et des ouvrages demandés en prêt.

L'élaboration complète du catalogue collectif est ainsi en cours ; elle nécessitera plusieurs années pour rassembler l'ensemble des informations existant actuellement sur d'autres supports.

Le réseau documentaire offre également l'accès direct aux quatre bases et structures documentaires partenaires. Certaines proposent aussi l'accès au catalogue des périodiques (disponible par ailleurs sur le 3615 CCN et sur le CD-ROM MYRIADE). D'autres accès sont proposés vers des serveurs documentaires et des services bibliographiques.

Ce réseau documentaire se veut un outil pour la recherche, la pédagogie et la formation.

Comment effectuer une recherche ?

La connexion au réseau documentaire conduit à l'affichage d'une page d'accueil simple qui permet un accès optionnel aux différents catalogues (fig. 1).

Recherche dans le Catalogue collectif

Deux types de recherche sont possibles :

- simple sur 3 champs optionnels distincts,
- multicritères ou sur 1 seul champ quel que soit l'emplacement, dans la notice, des termes recherchés.

Des grilles d'aide et d'exemples de recherche sont accessibles (voir exemple ci-contre fig. 2, 3, 4).

Différents liens permettent de progresser dans l'affichage des résultats : liste, puis notices. Le retour à l'écran précédent ou à la grille de recherche est possible par le bouton "retour" ou "back" du logiciel navigateur.

Affichage des résultats

Le serveur documentaire collecte les informations auprès de chaque serveur et affiche le nombre de réponses obtenues successivement des 4 serveurs des catalogues ULP, USHS, URS, BNUS. Ensuite, l'affichage détaillé est possible en cliquant sur les réponses proposées.

Différents messages informent des dysfonctionnements éventuels ou des suites infructueuses des requêtes. En cas de saturation d'un serveur, la requête peut être reformulée ultérieurement.

Réalisation, conception

Coordonnée par le Pôle universitaire européen, cette réalisation strasbourgeoise est le fruit d'une collaboration sur plusieurs années des structures documentaires partenaires. Elle a pu bénéficier de l'essor des technologies nouvelles et aboutir avec le concours du CRC et du Réseau Osiris.

Exemple de recherche documentaire

Rechercher les notices correspondantes aux critères suivants :

auteur : marx

titre : socio*

mot clé : histoire

recherche multicritères : marx ou socio* et histoire

En cliquant sur le bouton "Effectuer la recherche", la réponse (fig. 3) s'affiche et il suffit alors de cliquer par exemple sur la réponse B.N.U.S. pour avoir la description de la notice (fig. 4).

Figure 2 : grille de recherche

Figure 3 : résultat de la requête de la fig. 2

Figure 4 : liste B.N.U.S.

La conception légère et évolutive de ce réseau documentaire informatisé de Strasbourg lui permettra de remplir son objectif initial en s'ouvrant progressivement à d'autres fonds documentaires d'un site très riche en la matière, offrant ainsi à ses publics actuels et potentiels, un outil de qualité.

Simone Lamarche, Chef de projet
simone.lamarche@poleuropeen.u-strasbg.fr
lamarche@scc.univ-metz.fr

ANNEXE VI



Der EUCOR-Katalog ist ein Dienst der Universitätsbibliothek Karlsruhe zum Nachweis von Büchern in Bibliotheken der Europäischen Konföderation der oberrheinischen Universitäten (EUCOR)

• [Zur Homepage der UB Karlsruhe](#) • [Zur EUCOR-Homepage](#) •

Welche Kataloge sollen berücksichtigt werden?

Basel / Bern

☐ [Deutschschweizer Bibliotheksverbund \(DSV\)](#)

Freiburg

☐ [Universitätsbibliothek Freiburg](#)

Karlsruhe

☐ [Universitätsbibliothek Karlsruhe](#)

☐ [Badische Landesbibliothek](#)

Mulhouse

☐ [Université de Haute Alsace, Mulhouse](#)

Strasbourg

☐ [Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg \(BNUS\)](#)

☐ [Université Robert Schuman \(URS\)](#)

☐ [Université Louis Pasteur \(ULP\)](#)

☐ [Université des Sciences Humaines \(USHS\)](#)

Geben Sie einen oder mehrere Suchbegriffe ein

Titel		Schlagwort	
Autor		ISBN	
Körperschaft		ISSN	
Jahr		Verlag	

Zusätzliche Ausgabe einer sortierten Liste? ☐ Ja ☒ Nein

Tips zur Suche:

- Rechtstrunkierung mit "?" (einige Kataloge trunkieren den *Autor* bereits automatisch)
- Die Felder werden mit UND verknüpft

Weitere Kataloge von EUCOR-Bibliotheken:

- [Université Robert Schuman \(URS\)](#)
- Eine Gesamtrecherche in den Straßburger Katalogen ist im [Verbundkatalog Straßburg](#) möglich.
- Einen Telnnet-Zugang zur UB Basel bietet [SIBIL](#) (Online-Katalog des Deutschschweizer Bibliotheksverbunds) an.

Informationen zu EUCOR:

- [Bibliotheksinformationen \(UB Freiburg\)](#)
- [EUCOR - Bibliotheken \(UB Basel\)](#)

Ansprechpartner:

ANNEXE VII

CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE DES SCIENCES HUMAINES DE STRASBOURG ET LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

conclue conformément au décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg.

Article 1.

Les deux institutions reconnaissent la complémentarité de leurs compétences et des services qu'elles offrent aux étudiants, enseignants et chercheurs en sciences humaines dans le domaine de la documentation :

- la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, par son statut de bibliothèque générale encyclopédique et de recherche, apporte, par sa dimension humaniste, une contribution nécessaire au savoir et à la culture de la communauté universitaire toute entière,
- l'Université des sciences humaines de Strasbourg met à la disposition de ses usagers des fonds documentaires proches des enseignements qu'elle délivre et des programmes de recherche qu'elle met en œuvre.

Les deux établissements coopèrent dans un esprit de concertation et d'amélioration du service public.

Article 2.

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et l'Université des sciences humaines de Strasbourg coordonnent leurs politiques d'acquisition. A cette fin, l'Université des sciences humaines de Strasbourg participera aux commissions qui seront constituées par la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pour définir et évaluer les politiques de développement de ses collections.

Ces commissions auront également pour vocation d'évaluer les richesses respectives des collections, dont la valeur est différente selon les situations :

- la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, par son fonds ancien et par ses acquisitions particulièrement nombreuses dans certains domaines (notamment son fonds d'histoire, son fonds régional, les CADIST de sciences religieuses, de germanistique, etc.),
- l'Université des sciences humaines de Strasbourg, par le développement de collections moins présentes à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ou plus étroitement liées à des domaines particuliers d'enseignement ou de recherche concourent à une couverture des besoins documentaires qu'une concertation précise et constante par filière devra maintenir et améliorer.

Article 3.

Les deux instances décident de susciter et de développer ensemble des programmes de recherche portant sur des documents appartenant aux fonds de l'une et de l'autre.

Article 4.

Elles organisent de façon commune toute manifestation (exposition, colloque, publication) susceptible de faire bénéficier la communauté universitaire de leurs compétences, de leurs savoirs et de la richesse de leurs fonds documentaires.

Article 5.

L'Université des sciences humaines de Strasbourg et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg s'efforcent de coordonner leurs participations respectives aux opérations dans lesquelles elles se trouveraient impliquées l'une et l'autre au-delà de leurs relations bilatérales, particulièrement dans le cadre du Pôle universitaire européen et des programmes nationaux, européens et internationaux dont elles sont partenaires (EUCOR, etc.).

Article 6.

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg met à la disposition des étudiants et enseignants-chercheurs de l'Université des sciences humaines de Strasbourg des outils et ouvrages de référence (bibliographies générales et spécialisées, CD ROM, etc.) régulièrement mis à jour ; elle facilite également la consultation du Catalogue collectif national des périodiques, dont elle constitue l'antenne régionale. Elle assure par ailleurs le service de prêt entre bibliothèques et celui de la gestion des thèses.

Article 7.

L'Université des sciences humaines de Strasbourg peut charger la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg de travaux de restauration d'ouvrages, selon des modalités à arrêter en commun.

Article 8.

L'Université des sciences humaines de Strasbourg peut confier à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg la conservation et la valorisation d'ouvrages anciens.

Article 9.

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est appelée à concourir à la formation des personnels de bibliothèque de l'Université des sciences humaines de Strasbourg, titulaires et vacataires, selon les besoins éventuels estimés par le Service commun de la documentation de l'université.

A cet effet, des membres du personnel de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg peuvent se voir confier des missions ponctuelles à l'Université des sciences humaines de Strasbourg, en fonction d'objectifs précis déterminés par les deux instances.

Article 10.

Les enseignants, chercheurs et étudiants de l'Université des sciences humaines de Strasbourg pourront obtenir gratuitement une carte de lecteur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, sur présentation d'un document justificatif de leur rattachement à l'université.

De même, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pourra adresser au Service commun de la documentation de l'Université des sciences humaines de Strasbourg ceux de ses lecteurs auxquels elle ne pourrait donner satisfaction.

Article 11.

L'Université des sciences humaines de Strasbourg contribue aux différentes missions communes assumées entièrement ou partiellement par la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en versant à celle-ci une part des droits d'inscription des étudiants affectés à la documentation et de la dotation ministérielle perçue par l'université pour le développement de sa politique documentaire. Le montant de ce versement est arrêté chaque année par le Conseil d'administration de l'Université des sciences humaines de Strasbourg, après concertation entre le Président de l'université et l'Administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

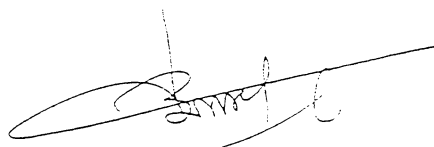
Article 12.

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux établissements contractants et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1992. Elle sera ensuite prolongée annuellement par tacite reconduction ou modifiée par avenant signé au plus tard le 1er décembre de chaque année pour l'année suivante.

Strasbourg, le 23 juin 1992,



Claude REGNIER
Président de l'Université des sciences humaines



Michel BOISSET,
Administrateur de la B.N.U.S.

ANNEXE FINANCIERE

En reconnaissance du rôle de bibliothèque générale et encyclopédique de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, et pour rétribution de services énumérés aux articles 6 à 10 de la présente convention, le Conseil d'administration de l'Université des sciences humaines de Strasbourg, en sa séance du 3 avril 1992 a décidé le versement à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg la somme de 715 000 francs pour l'année 1992.